

Nombre de conseillers en exercice : 12 – présents : 8 - votants : 10

L'an deux mil seize, le 19 avril à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Vladimir FELICIJAN, Gérard POUCHAIN, Evelyne LAMANDE, Maryse MONNIER, François GODMET, Michèle MOTIR, Clairette SOHIER,

**Etaient absentes excusées** : Mmes Hélène DAPREMONT-NÖLP (a donné pouvoir à Mme Motir), Viviane VICTOR ( a donné pouvoir à Mme Lamandé)

**Etaient absents** : MM Yves COSSE, Aurélien QUESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Gérard Pouchain

*Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point de délibération. Le Conseil accepte à l'unanimité.*

## **2016-21-1 : BUDGET COMMUNE**

### **1. APPROBATION du COMPTE de GESTION 2015**

*Nombre de conseillers présents : 8*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2015, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

### **2. APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015**

*Nombre de conseillers présents : 7*

*Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Pouchain.*

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

DÉPENSES :	615 299,36€
RECETTES :	690 568,96€
EXCÉDENT 2015 :	75 269,60€
EXCÉDENT REPORTÉ :	207 001,56€
<b>EXCÉDENT DE CLOTURE :</b>	<b>282 271,16€</b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

DÉPENSES :	341 418,95€
RECETTES :	166 821,04€
DEFICIT 2015 :	-174 597,91€
EXCEDENT REPORTÉ :	264 025,65€
<b>EXCEDENT DE CLOTURE :</b>	<b>89 427,74 €</b>

### **3. AFFECTATION de RÉSULTAT**

*Nombre de conseillers présents : 8*

- Vu l'excédent de clôture en Section de fonctionnement de : 282 271,16€
- Vu l'excédent de clôture en Section d'investissement de : 89 427,74€
- Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 81 000,00€

Les dépenses des restes à réaliser (81 000 €) étant couvertes par l'excédent d'investissement, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de reporter les résultats de la manière suivante :

- 282 271,16 € en excédent de fonctionnement reporté – 002
- 89 427,74 € en excédent d'investissement reporté – 001

### **2016-21-2 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **1. APPROBATION du COMPTE de GESTION 2015**

*Nombre de conseillers présents : 8*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2015, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

#### **2. APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015**

*Nombre de conseillers présents : 7*

Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Pouchain. A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

#### **SECTION EXPLOITATION :**

DÉPENSES :	96 558,45€
RECETTES :	93 600,76€
DEFICIT 2015 :	- 2 957,69€
EXCÉDENT REPORTÉ :	85 880,67€
<b>EXCÉDENT DE CLOTURE :</b>	<b>82 922,98€</b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

DÉPENSES :	34 887,31€
RECETTES :	53 293,55€
EXCEDENT 2015 :	18 406,24€
EXCEDENT REPORTÉ :	168 769,53€
<b>EXCEDENT DE CLOTURE :</b>	<b>187 175,77€</b>

### **3. AFFECTATION de RÉSULTAT**

*Nombre de conseillers présents : 8*

- Vu l'excédent de clôture en Section d'EXPLOITATION de : 82 922,98€
- Vu l'excédent de clôture en Section d' INVESTISSEMENT de : 187 175,77€

Les résultats de clôture de chaque section seront respectivement reportés :

- 187 175,77 € en excédent antérieur reporté d'investissement - 001

- 82 922,98 € en excédent antérieur reporté d'exploitation - 002

### **2016-21-3 : BUDGET CAMPING**

#### **1. APPROBATION du COMPTE de GESTION 2015**

*Nombre de conseillers présents : 8*

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, le COMPTE de GESTION de l'exercice 2015, dressé par le Receveur municipal, en concordance totale avec le COMPTE ADMINISTRATIF.

#### **2. APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015**

*Nombre de conseillers présents : 7*

*Monsieur Scribe, Maire, s'étant retiré, le vote est présidé par M. Pouchain.*

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Scribe, se présentant ainsi :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

DÉPENSES :	56 969,24€
RECETTES :	69 289,13€
EXCÉDENT 2015 :	12 319,89€
EXCÉDENT REPORTÉ :	29 634,54€
<b>EXCÉDENT DE CLOTURE :</b>	<b>41 954,43€</b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

DÉPENSES :	14 495,97€
RECETTES :	13 300,40€
DEFICIT 2015 :	- 1 195,57€
EXCEDENT REPORTÉ :	3 379,72€
<b>EXCEDENT DE CLOTURE :</b>	<b>2 184,15€</b>

#### **3. AFFECTATION de RÉSULTAT**

*Nombre de conseillers présents : 8*

- Vu l'excédent de clôture en Section de fonctionnement de : 41 954,43€

- Vu l'excédent de clôture en Section d'investissement de : 2 184,15€

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 41 954,43 € en excédent antérieur reporté de fonctionnement – 002
- 2 184,15 € en solde d'exécution d'investissement reporté – 001

### **2016-22 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'appliquer les mêmes taux qu'en 2015, relatifs aux 3 taxes directes locales, à savoir :

TAXE D'HABITATION	14,56%
TAXE FONCIÈRE	15,48%
TAXE FONCIÈRE - NON BÂTI -	30,39%

### **2016-23 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de subventions destinées aux associations qui ont fait parvenir leurs bilans moral et financier.

Le conseil décide d'inscrire la somme de 7 500 € à l'article 6574 - subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, afin de couvrir les subventions versées, et dont le détail figure en annexe B1-7 du budget principal.

La copie de cette annexe est jointe à la présente délibération.

### **2016-24-1 : BUDGET PRINCIPAL 2016**

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2016, se présentant ainsi :

FONCTIONNEMENT équilibré en dépenses et en recettes : 972 597,21 €

INVESTISSEMENT équilibré en dépenses et en recettes : 296 617,45 €

### **2016-24-2 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget assainissement de l'exercice 2016, se présentant ainsi :

EXPLOITATION équilibré en dépenses et en recettes : 159 195,24 €

INVESTISSEMENT équilibré en dépenses et en recettes : 225 104,43 €

### **2016-24-3 : BUDGET CAMPING 2016**

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget camping de l'exercice 2016, se présentant ainsi :

FONCTIONNEMENT équilibré en dépenses et en recettes : 111 954,43 €

INVESTISSEMENT équilibré en dépenses et en recettes : 15 484,55 €

### **2016-25 : DEMANDE D'EXONERATION DE LA PVR**

Considérant la délibération en date du 28 janvier 2010 fixant le montant de la participation pour voirie et réseaux (PVR) rue de l'Eglise,

Considérant le plan du cabinet Cavoit du 16 janvier 2010 définissant les limites des parcelles exclues de la PVR,

Considérant la délibération en date du 26 mai 2014 précisant que seul le lot 1a de la parcelle ZH 52 sera assujetti à la PVR,

Vu le permis de construire N° 01402216P0002 accordé le 14 mars 2016 pour la construction d'une maison d'habitation sur le lot 2a de la parcelle ZH 52, à M. et Mme Henniquant, acquéreurs de la parcelle ZH 52,

Vu la demande d'exonération déposée par M. et Mme Henniquant le 24 mars 2016,

Considérant que le lot 1a de la parcelle cadastrée ZH 52 sera gardé en jardin d'agrément et en verger,

Monsieur le Maire propose l'exonération de la PVR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention (Mme Lamandé ayant un lien de filiation avec les pétitionnaires - le pouvoir qui lui était accordé étant de fait retiré pour cette délibération) décide :

- d'accepter l'exonération de la PVR en faveur de M. et Mme Henniquant
- de faire appliquer cette PVR si le lot 1a de la parcelle ZH52 venait à être construit.

### **2016-26 : CONVENTION AVEC M. LARUE POUR SON COMMERCE SAISONNIER**

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine privé, en date du 28 août 2006,

Vu la cession du fonds de commerce de M. et Mme André Larue à leur fils M. Nicolas Larue,

M. le Maire propose un avenant à la précédente convention, afin d'actualiser l'exploitation de ce commerce saisonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fonder la revalorisation de la redevance sur l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre du coût de la construction, correspondant à la date de signature de l'avenant
- de demander le remboursement de sa consommation d'eau potable au concessionnaire
- de conserver les autres termes de la convention initiale
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de la dite convention ci-annexé.

### **2016-27 : CONVENTION POUR UN MANÈGE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de renouveler l'accueil d'un manège lors de la saison estivale.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-2,

Vu la loi 2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions,

Considérant qu'il importe de réglementer les conditions d'activité du manège en matière de sécurité, de salubrité et de bruit,

Considérant la proposition faite par Mme Lolita Mesureur,

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention relative à l'occupation temporaire du domaine public.

Le conseil décide :

- d'autoriser l'installation du manège de Mme Mesureur sur la place Maurice Mosnier du 12 juillet au 31 août 2016

- de fixer la redevance à 10 € par jour, exception faite éventuellement des jours d'intempéries
- de veiller particulièrement à la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité et le bruit
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

### **2016-28 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT/CAMPING**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Michel Lefebvre sollicitant le remboursement des arrhes qu'il avait versés en vue d'un séjour au camping du 30 juillet au 21 août 2016.

Considérant que Monsieur Lefebvre fait part de son désistement très tôt dans la saison, et que sa réservation portait sur un emplacement nu, le conseil municipal décide :

- de rembourser la somme de 30 euros à M. Lefebvre Michel,
- d'inscrire cette dépense au 678 - autres charges exceptionnelles.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Monsieur Scribe donne lecture du courrier de la mairie de Tilly-sur-Seulles sollicitant le soutien des communes de la future communauté de communes, pour éviter la fermeture de sa trésorerie. Une lettre de soutien sera envoyée directement à Monsieur Perrin, directeur de la DGFIP.

- Comme l'an passé, Monsieur Jacques Lascoumes, gérant des "surplus militaires et industriels", sollicite un emplacement du 31 mai au 7 juin 2016. L'autorisation lui est donnée au tarif en vigueur.

- Madame et Monsieur Deschamps, parents de la famille de Jenlis, en réponse à leur demande, se voient accorder une concession dans le cimetière communal.

- Madame Pritchard remercie le conseil municipal et les employés communaux pour l'accueil chaleureux, l'organisation et la participation de tous lors de la cérémonie des funérailles de son époux, le vétéran Kenneth Pritchard.

- Le journal Ouest-France avait relayé la demande du conseil municipal pour trouver un nom à la sente piétonne reliant le Clos St Martin et la rue de Southampton. L'unique suggestion vient de Monsieur Helot pour le nom d'Eugène Mourice qui a été conseiller municipal de 1904 à 1925, et a œuvré pour l'animation commerciale et touristique d'Asnelles ; il était alors propriétaire du bar-tabac. Monsieur Scribe souhaiterait que plusieurs noms soient proposés, et Monsieur Pouchain souligne que les choix se sont traditionnellement rapportés à l'histoire du village.

- Monsieur le Maire donne lecture de 2 courriers émanant de familles inquiètes quant à la modification de sectorisation, à savoir que les enfants d'Asnelles sont désormais

scolarisés au lycée Jules Dumont d'Urville de Caen mais que le ramassage scolaire se fait au départ de Ver-sur-Mer. Il est proposé de transmettre ce questionnaire à la commission scolaire intercommunale en vue de se rapprocher de la Région chargée des transports.

- Monsieur Scribe donne lecture d'un courrier relatif à une demande de logement au clos St Martin, dans un logement en accession à la propriété actuellement vacant. Monsieur Scribe signale que les logements sont attribués en fonction des revenus eux-mêmes plafonnés.

- Monsieur Scribe informe l'assemblée qu'il a rencontré Madame la Sous-préfète de Bayeux à propos du risque d'inondations. Cette dernière a programmé une réunion courant mai avec les services de Bayeux Intercom, la DDTM, la DREAL, et l'Agence de l'Eau. Il sera question de la mise en place d'un bassin de rétention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Godmet souhaiterait proposer une activité de gymnastique cet été. Il est toujours dans l'attente d'un animateur.

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été délibérés, la séance est close à 23heures.

Suivent les signatures

Affichage effectué le  
Le Maire, Alain SCRIBE